

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1923 à 1942

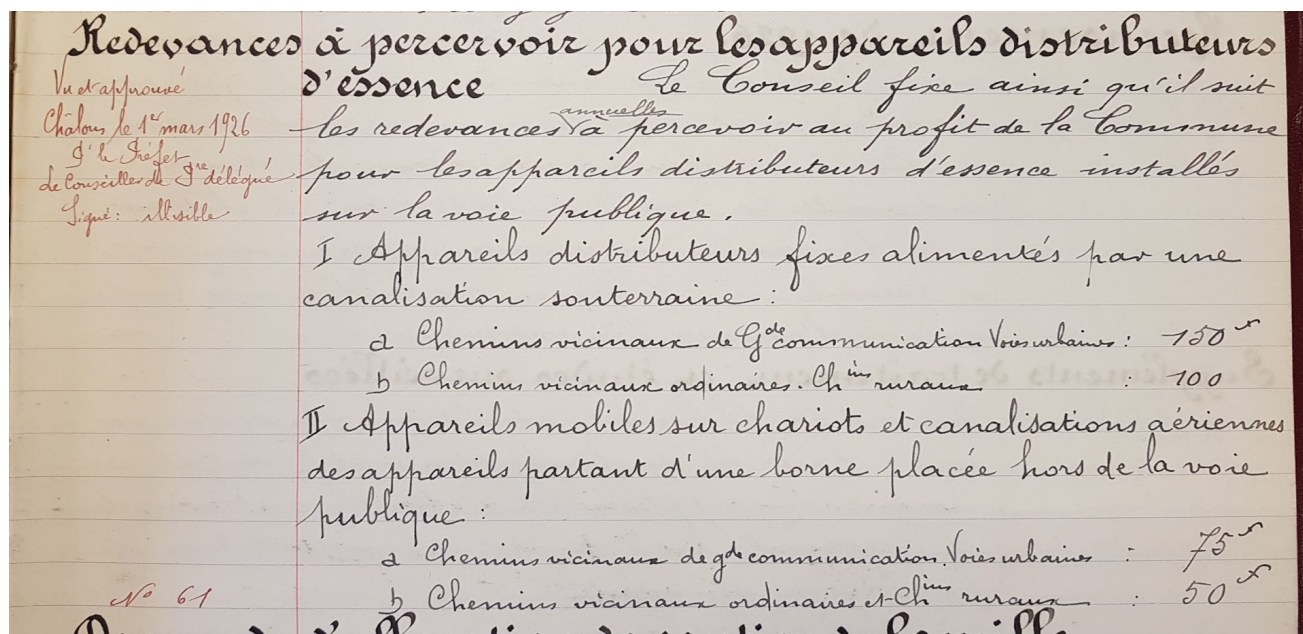
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17686

-0-

fiche n°206

13 février 1926 - Délibération relative aux redevances à percevoir pour les appareils distributeurs d'essence



« Le conseil fixe ainsi qu'il suit les redevances annuelles à percevoir au profit de la commune pour les appareils distributeurs d'essence installés sur la voie publique :

I/ - Appareils distributeurs fixes alimentés par une canalisation souterraine

1/ - chemins vicinaux de grande communication - voies urbaines 150 francs

2/ - chemins vicinaux ordinaires – chemins ruraux 100 francs

II/ - Appareils mobiles sur chariots et canalisations aériennes des appareils partant d'une borne placée hors de la voie publique

1/ - chemins vicinaux de grande communication – voies urbaines 75 francs

2/ - chemins vicinaux ordinaires et chemins ruraux 50 francs »